

Le Président de l'Assemblée législative de l'Ontario a émis un ordre sommant le surintendant des assurances du ministère des Finances et un de ses fonctionnaires de venir témoigner devant le comité, afin que celui-ci puisse parvenir à une conclusion quant aux circonstances confuses qui ont abouti à la faillite et à la liquidation de ces trois sociétés. Le comité veut également faire la lumière sur la façon dont ces sociétés ont soutiré à des centaines de victimes innocentes toutes leurs économies, en tout plusieurs millions de dollars.

On a conseillé aux fonctionnaires fédéraux de ne pas comparaître devant le comité provincial, ce qui a étonné tout le monde. Il y a deux niveaux de gouvernement visés dans cette affaire et ils se heurtent. Certains peuvent se demander quel est le rappel. Lorsqu'une société est constituée sous une loi fédérale et une loi provinciale et qu'elle est exploitée dans une province donnée, elle relève de la Commission des valeurs et des changes ou, en l'occurrence, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Cet organisme est chargé de veiller à ce qu'une société respecte les lois de l'Ontario. Les fonctionnaires fédéraux sont en possession de renseignements dont le comité provincial a besoin pour arriver à une décision, mais ils refusent de les divulguer.

Il est étrange que, le 5 février, le comité comparaitra devant la Cour suprême de l'Ontario pour contester la validité de l'ordre du président et prier la Cour d'ordonner au surintendant des assurances ou à l'un de ses collaborateurs de se présenter devant le comité et de coopérer avec lui.

J'ai posé des questions au ministre d'État aux Finances (M. Bussièrès) au sujet de la comparution du surintendant des assurances et d'autres fonctionnaires devant le comité de la justice. Il m'a dit qu'il leur avait conseillé de ne pas témoigner.

A plusieurs reprises, j'ai essayé d'obtenir des faits concrets du ministre. Des centaines de personnes ont perdu des millions de dollars dans ce qui semble être une fraude colossale.

● (2130)

Le ministre a tenté à plusieurs reprises de faire croire qu'il n'y avait pas de lien entre Astra Trust, Re-Mor et C & M Financial Consultants Ltd. Ce sont les trois sociétés impliquées dans cette faillite colossale. Elles étaient étroitement liées, car elles se partageaient la propriété du capital-actions et avaient toutes trois les mêmes administrateurs. Le ministre a dit que nous ne devrions pas tenter de lier inconditionnellement Astra Trust et Re-Mor. Il a prétexté qu'elles faisaient l'objet d'enquêtes distinctes, la première par la GRC, la seconde par la province d'Ontario. Il n'a donné aucune information à leur sujet et il vient d'ordonner à ses fonctionnaires de ne pas témoigner devant le comité et de ne rien divulguer non plus.

Ces trois compagnies ont fait faillite au printemps dernier. Comme nous le savons tous, les faillites relèvent de la compétence fédérale. Les renseignements dont nous disposons indiquent que les commettants d'Astra Trust étaient convenus d'investir sur une période donnée 2 millions de dollars de plus. Cet argent prenait la forme d'investissements d'Astra Trust dans Re-Mor et ensuite, il était remis par Re-Mor, sous forme d'hypothèques, à un groupe de compagnies contrôlées par les commettants d'Astra Trust. Ensuite, il retournait à Astra Trust. En d'autres termes, l'argent passait d'une compagnie à une autre, mais elles appartenaient toutes aux mêmes intérêts. C'est dire l'ampleur de la fraude en question.

Accès à l'information

J'espère que ce bill permettra en quelque sorte de diffuser les renseignements de cette nature. J'espère également, lorsqu'un organisme provincial qui cherche à s'acquitter de ses fonctions financières tente d'élucider une fraude de cette nature dans laquelle des fonctionnaires fédéraux sont mis en cause, comme je vais le montrer dans un instant, que le bill favorisera la collaboration. Elle permettrait d'aller au fond des choses et de prévenir les récidives. Elle éviterait aussi qu'on abuse des innocents.

Le ministre voudrait nous faire croire que ses collaborateurs ignoraient la provenance des prétendus investissements supplémentaires de deux millions de dollars. Tout démontre le contraire, et je reviendrai là-dessus.

Fort de ce que j'ai lu sur cette affaire et des renseignements que j'ai réussi à obtenir, je suis convaincu qu'ils en connaissent la provenance et qu'ils ont sciemment laissé Re-Mor, une société provinciale de prêts hypothécaires, servir de prête-nom pour retourner l'argent à la société Astra Trust.

Il y a toutefois d'autres questions qui me brûlent les lèvres. Quel ascendant magique les dirigeants de Astra Trust avaient-ils sur le président du parti libéral du Canada pour que son associé dise ceci dans une note de service qui a été consignée au compte rendu du comité ontarien l'autre jour:

Stanbury a signalé qu'il aurait des problèmes et qu'il ferait l'objet de pressions et de critiques si cette demande était rejetée.

La demande en question, c'est évidemment la demande de permis de la société Astra Trust. Le projet de loi sur l'accès à l'information pourrait peut-être nous aider à tirer cette affaire au clair. Je me demande sérieusement à quels problèmes, à quelles pressions et à quelles critiques il pouvait faire allusion. Quand la société Astra Trust a enfreint la loi sur les compagnies fiduciaires et les règlements qui en découlent, c'est le président du parti libéral du Canada qui a prévenu le président d'Astra Trust. C'est le président du parti libéral du Canada qui a demandé à son associé de préparer le projet d'entente visant à permettre à trois administrateurs d'injecter 2 millions de dollars de plus dans la société Astra Trust pour la sauver. Nous devons nous demander si cela fait partie des fonctions habituelles du président d'un parti politique. Doit-il normalement entreprendre des tentatives de sauvetage? S'est-on demandé d'où venait cette somme de 2 millions de dollars? Quelle influence le président d'Astra Trust exerce-t-il sur le président du Parti libéral du Canada? Cette aide exceptionnelle et diligente a-t-elle été récompensée par une faveur équivalente? La nature des renseignements dont ce comité a été saisi ne font que prouver la nécessité d'avoir une loi sur le droit d'accès à l'information.

Le lien entre Astra Trust, C & M et Re-Mor est solide et les ramifications en sont connues. Une note datée du 6 décembre 1978 est consignée à la page 21 du compte rendu des délibérations du 14 janvier 1981 du comité de la justice de l'Ontario. En voici un extrait:

Enquête de la GRC sur les fraudes hypothécaires dans la région de Niagara.

On y ajoute que, sauf opposition ferme du surintendant des assurances, M. Humphrys, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a l'intention de mettre C & M sous séquestre. Cela est consigné au compte rendu du comité de Toronto.